

**MAIRIE DE LISSAC**

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIEERS - CANTON DES PORTES D'ARIEGE PYRENNÉES

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023****Nombre de conseillers**

- en exercice : 10
- présents : 7
- votants : 8
- absents : 3
- exclus : 0

Date de convocation et  
d'affichage :**21 septembre 2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt-sept septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LISSAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme. Monique DUPRE-GODFREY, Le Maire, en session extraordinaire.

**Étaient présents :** Mme DUPRE-GODFREY Monique, Mme COURTHIEU Julie, Mme POL Céline, M. ROZENCWAJG Joël, M. BREIL Gilles, M. MERCADIÉ Guy, Mme BARRAU-GOMEZ Nadine

**Étaient absents/excusés :** Mme MASCARENC Aurélie, Mme SENGES Monique (procuration à Mme DUPRE-GODFREY Monique) ; M. LOZE Jérémy (procuration à M. MERCADIÉ Guy)

*M. Joël ROZENCWAJG a été nommé secrétaire.*

**OBJET****Remboursement  
exceptionnel à un élu**

Madame le Maire explique que suite à des difficultés d'ouverture de compte auprès de l'entreprise IKEA, elle a payé la totalité d'une commande pour l'achat de fournitures pour l'école de Lissac.

Le montant de la facture s'élève à **165,94€**.

Mme le Maire demande le remboursement de cette somme.

Après en avoir délibéré,

*(Madame le Maire ne prend pas part au vote)*

Le conseil Municipal,

**APPROUVE** le remboursement par la Mairie à Mme le Maire pour un montant de **165,94€**

**Pour extrait conforme,**



Monique DUPRE-GODFREY

Le Secrétaire de séance,

Joël ROZENCWAJG

**Sous-Préfecture, contrôle de**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU  
LE

- 9 OCT. 2023

SOUS-PREFECTURE DE PAMIEERS

*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.*